

Le baptême comme moyen de grâce dans la théologie réformée

Le présent document reproduit des affirmations crédales provenant des standards doctrinaux historiques du protestantisme réformé (et des commentaires explicatifs sur ces affirmations crédales) et démontre que cette tradition théologique n'adhère pas à la croyance en la régénération baptismale — c'est-à-dire l'idée que la régénération ou nouvelle naissance spirituelle survient nécessairement *au* baptême et *par* le baptême — mais professe plutôt que le baptême est un moyen de grâce qui contribue à la sanctification, à la persévérance des saints et à l'assurance du salut.



Catéchisme de Genève (1545) :

Question 321 : « Pour plus de clarté, considérons chaque sacrement l'un après l'autre. Et d'abord, quelle est la signification du baptême ? »

Réponse 321 : « Elle est double. D'une part le baptême figure le pardon des péchés ; d'autre part, et au plan spirituel, la nouvelle naissance. »

Question 322 : « Quel rapport existe-t-il entre l'eau et les vérités qu'elle est censée représenter ? »

Réponse 322 : « Le pardon des péchés est une purification : comme l'eau nettoie les impuretés de notre corps, ainsi, dans le baptême, notre âme est-elle lavée de toutes ses souillures. »

Question 323 : « Et la nouvelle naissance ? »

Réponse 323 : « “Re- naître” c'est d'abord tuer en nous l'homme naturel que nous étions auparavant, afin de devenir une nouvelle créature. Cette mort est figurée par l'eau répandue sur notre tête. Mais l'eau ne nous noie pas : un instant seulement, nous **plongeons** [!] dans l'empire de la mort et nous en ressortons : c'est l'image de la résurrection. »

Question 324 : « Penses-tu que l'eau lave réellement nos âmes ? »

Réponse 324 : « Pas du tout ! Seul, le sang du Christ en a le pouvoir. Il l'a répandu pour laver toutes nos fautes, et nous amener devant Dieu purifiés de tout péché. C'est le Saint-Esprit qui opère en nous cette purification par le sang de Jésus : et le baptême en est le sceau. »

Question 325 : « L'eau ne serait-elle que l'image de cette purification ? »

Réponse 325 : « Elle est bien une image, mais une image inséparable de la réalité. Car lorsque Dieu promet une grâce, c'est pour de bon. Ainsi, dans le baptême, le pardon de nos péchés et l'accès à la vie nouvelle nous sont offerts, et nous les recevons. »

Question 328 : « Comment le baptême nous met-il au bénéfice de ces grâces ? »

Réponse 328 : « Du fait qu'au baptême nous revêtons Jésus-Christ et y recevons son Esprit, si toutefois une attitude de refus ne détruit pas en nous l'effet de ses promesses. »

Question 329 : « Quel est donc pour nous le véritable usage du baptême ? »

Réponse 329 : « Il est dans la foi et dans la repentance :

- Le baptisé tiendra pour certain qu'il est en paix avec Dieu [= assurance du salut], puisque le sang du Christ le purifie de toutes ses fautes.
- La présence du Saint-Esprit sera pour lui une expérience vraiment vivante, et il en témoignera par ses œuvres [= sanctification].
- Enfin, dans un effort sans cesse renouvelé, il réduira les tentations au silence et servira son Dieu et sa justice. »

Dans les questions-réponses du *Catéchisme de Genève* ci-dessus, s'il apparaît aux Q-R 325 & 328 que ce texte endosse (ou flirte avec) la régénération baptismale (cf. texte en soulignage ondulé), on voit à la Q-R 329 que la nébuleuse grâce baptismale évoquée avec un langage ambigu aux Q-R 325 & 328 est la sanctification et l'assurance du salut. Cette équivoque sémantique s'explique vraisemblablement par le fait que les réformateurs réformés¹, tout en reniant la régénération baptismale du catholicisme médiéval, ont continués d'utiliser un langage et une phraséologie qui s'y apparente. Cette hypothèse est renforcée par le fait que dans la *Confession de la Foy* adoptée dès l'année suivante à Genève en 1546, il n'y a aucun endossement de la régénération baptismale (voir <https://doi.org/10.3931/e-rara-5891>).

Cette ambiguïté langagière paradoxale se constate encore dans la *Confessio Gallicana* (1559/1571) — aussi appelée *Confession de foi de La Rochelle* — (§ 34 à 38) et dans la *Confessio Belgica* (1561/1566) — aussi appelée *Confession de foi des Pays-Bas* — (§ 34:2-3). Pour un traitement plus exhaustif de cette question dans la Réformation française du XVI^{ème} siècle, il faut se tourner vers l'*Institution de la religion chrétienne* (1560), où Jean Calvin réfute l'idée que l'eau baptismale posséderait en elle-même une vertu purificatrice ou une puissance régénératrice (§ 4:15:2). Il explique que le baptême confirme, affermit et accroît la foi du chrétien baptisé, mais que ces grâces éducatrices ne sont pas enfermées dans ce sacrement car ce rite ne possède pas d'efficacité intrinsèque (§ 4:15:14-15). Il y affirme explicitement que la régénération ne dépend pas du baptême (§ 4:16:26). Cette ambiguïté langagière réapparaîtra néanmoins plus tard dans la CFW § 28:6 (voir ci-dessous).

¹ Non, « réformateurs réformés » n'est pas un pléonasme.

Le réformateur Pierre Viret est aussi catégorique dans sa magistrale *Instruction chrétienne* (1564) :

« {1:36} *Des enfants morts nés, et du vrai fondement du salut de tous les hommes*

Et combien que ce sacrement soit ordonné à cette fin, il ne s'ensuit pas pourtant qu'il faille estimer que les petits enfants qui meurent par la volonté de Dieu avant qu'ils puissent recevoir ce baptême extérieur soient en aucun [= quelque/certain] danger de leur salut, seulement par faute de ce baptême, vu que cela n'advient pas par le mépris de ce saint sacrement. Car leur salut, ni [celui] d'homme quelconque, n'est pas lié aux signes visibles du baptême ni de la cène, mais dépend de la seule élection et grâce de Dieu, par le moyen du bénéfice de Jésus Christ, et de la vertu de son Saint Esprit. Et puis il communique ce bénéfice à ses élus aux temps et par les moyens qu'il lui plaît, et besogne en tout temps en eux, selon son bon plaisir (1 Cor 12.6 ; Éph 1.3-6). Car il les peut sanctifier déjà dès le ventre de leur mère, comme il en a sanctifié plusieurs, desquels nous avons clair témoignage ès saintes Écritures (Luc 1.13-17 ; Jér 1.4-5) [Gal 1.15-16]. »

« {1:38} *Du baptême administré par les [sages-]femmes, et de l'erreur qui y est*

Parquoi ceux sont grandement à reprendre, et principalement les femmes, qui se mêlent de baptiser les enfants. Car le baptême lequel elles administrent, n'a autre fondement, sinon sur l'ignorance qui est en elles, du vrai usage du baptême, et sur la superstition en laquelle elles ont été nourries. Car suivant la doctrine des papistes, on a estimé que le salut des petits enfants était lié et attaché au baptême visible et extérieur, et non au baptême invisible et intérieur du Saint Esprit ; lequel baptême intérieur est la vraie substance du vrai baptême, duquel le signe extérieur est la figure et représentation. »

Source : Pierre Viret, *Sommaire des principaux points de la foi et religion chrétienne*, 1558, repris dans *Instruction chrétienne en la doctrine de la Loi et de l'Évangile*, 1564, réédité par Arthur-Louis Hofer, *Instruction chrétienne*, Tome 1, Éditions L'Âge d'Homme, Lausanne (Romandie), 2003, p. 128-129.



Confession de foi de Westminster (1646), § 27:3 :

« La grâce présentée dans ou par les sacrements droitement administrés n'est pas conférée par quelque pouvoir qu'ils auraient en eux-mêmes ; leur efficacité dépend non de la piété ou de l'intention de celui qui les administre, mais de l'action de l'Esprit et de la Parole d'institution qui comporte à la fois le commandement d'en user et la promesse de bienfaits pour ceux qui les reçoivent dignement. »

Confession de foi de Westminster (1646), § 28:1 :

« Le baptême est un sacrement du Nouveau Testament institué par Jésus-Christ, non seulement pour recevoir solennellement le baptisé dans l'Église visible, mais aussi pour lui être un signe et sceau de l'Alliance de grâce, de son insertion en Christ, de la régénération, de la rémission des péchés, de son offrande de lui-même à Dieu par Jésus-Christ pour marcher en nouveauté de vie. Selon l'ordre même de Christ, ce sacrement doit être perpétué dans son Église jusqu'à la fin du monde. »

La *Westminster* ↑ dit bien que le baptême est « **un signe** et [un] sceau [...] de la régénération [et] de la rémission des péchés », et non l'opération de cette régénération + rémission des péchés.

Confession de foi de Westminster (1646), § 28:5-6 :

« {5} Bien que ce soit un péché grave de mépriser ou de négliger cette ordonnance, la grâce et le salut ne sont cependant pas si étroitement attachés au baptême que nul ne puisse être régénéré ou sauvé, sans lui, ou que tout baptisé, soit indubitablement régénéré. »

« {6} L'efficacité du baptême n'est pas liée au moment particulier de son administration ; pourtant, par le droit usage de cette ordonnance, la grâce promise est non seulement offerte, mais réellement présentée et conférée par le Saint-Esprit à ceux (adultes ou enfants) [sic] auxquels elle est accordée selon le conseil de la propre volonté de Dieu et au temps fixé par lui. »

Commentaires sur la CFW § 28:6

« Il se peut que la réalité spirituelle du baptême en tant que symbole de l'Alliance de Dieu ne soit pas accomplie au temps de son administration, mais tôt ou tard, selon la volonté de Dieu, il accomplira son effet dans ceux que Dieu a l'intention de sauver. Il [= le baptême] va témoigner et confirmer cette union que le croyant a avec Christ. Ceux qui ont trop de scrupules à propos des circonstances de leur baptême parce qu'il aurait été associé à une simple connexion ecclésiale nominale devraient être encouragés par cela. »

Source : Rowland Ward, *The Westminster Confession : A Study Guide for the 21st Century*, Tulip Publishing, Lansvale (New South Wales), 2021, p. 298. Cette grâce promise par le baptême, selon Ward, est donc la sanctification, la persévérance et l'assurance du salut.

R.C. Sproul Sr, de son côté, dans son commentaire magistral sur la *Westminster* (*Truths We Confess*), insiste davantage que la « grâce promise » qui est « réellement » « conférée par le Saint-Esprit » aux baptisés élus (CFW § 28:6) est l'élection ; il rejoint toutefois Rowland Ward en

insistant aussi que cette grâce de l'élection produira ses effets au temps déterminé par l'Éternel, temps qui ne coïncide pas forcément avec le moment du baptême. Sproul interprète donc lui aussi la CFW § 28:6 de manière à écarter la régénération baptismale².

Voyons un 3^{ème} commentaire, celui d'A.A. Hodge : « The ground taken here is intermediate between two opposite extremes [:]

(1.) The extreme held by Papists and Ritualists of baptismal regeneration. (a.) This is not taught in Scripture. [...] (b.) Baptism cannot be the only or ordinary means of regeneration [...] (c.) Universal experience in Romanist and Ritualistic communities proves that the baptized are not generally regenerated. [...]

(2.) Our Standards oppose the other extreme, that baptism is a mere sign of grace and badge of Christian profession. Their doctrine [of our Standards] is [:] (a.) That baptism does not only signify, but really and truly seal and convey, grace to those to whom it belongs according to the covenant — that is, to the elect. [...] (e.) That through these channels the grace signified is really conveyed to the persons to whom, according to the divine counsel, it truly belongs ; yet this grace and the influences of the Holy Ghost are not so tied to the sacrament that they are never, or even infrequently, conveyed in any other way. The very grace conveyed by the sacrament must be

² Voici le commentaire de R.C. Sproul Sr sur la CFW § 28:6 :

« The efficacy or effectiveness of the sacrament is not tied to the time of its administration. The sacrament is the sign and seal of our ingrafting into Christ, our participation in his death and resurrection, our cleansing from original sin, our regeneration, and our baptism by the Holy Spirit. What baptism signifies may never come to pass because these things are dependent upon faith, and we do not receive any of these benefits of salvation apart from faith. However, that which the sacrament signifies can happen truly in the life of a person, either before or after he or she receives the sign of the sacrament. [...] The authors of the Westminster Confession have already said that the grace of regeneration is not automatically conferred by the sacrament, and now they write about the grace of the sacrament being really conferred in and through the sacrament. [...] The grace promised by the sacrament of baptism is conferred by the Holy Spirit at whatever time God has decided to confer them. This is an oblique reference to the doctrine of election. Every person who is numbered among the elect will certainly receive the grace indicated by baptism, and he will do so in God's own time, according to his good pleasure. Most certainly, God will confer the grace and all the benefits of that grace upon those who are baptized if they are numbered among the elect. I wish that election had been explicitly mentioned in the text. That would have left no ambiguity about the meaning. The Westminster divines were pointing out that this sacrament is no naked sign, empty of any significance. It is full of significance for the elect. God elects them not only to receive salvation, but also to receive all the means to that end. God ordained from the beginning of time that all of his elect would be brought to faith. He ensures that all the conditions for salvation are present through his grace and through the power and operation of the Holy Spirit. Baptism is one of the means of grace by which God brings salvation to his people. »

Source : Robert Charles Sproul, *Truths We Confess: A Layman's Guide to the Westminster Confession of Faith*, Vol. III, Presbyterian & Reformed Publishing, Phillipsburg (New Jersey), 2007, p. 126-127.

possessed by the adult as a prerequisite to baptism, and is often subsequently experienced through other channels. »

Source : Archibald Alexander Hodge, *The Westminster Confession : A Commentary*, Banner of Truth, 1958 (1869), p. 350-351.

Malgré qu'il ne le dise pas expressément, si l'on s'en tient à l'*ordo salutis* réformé orthodoxe, il faut déduire que la grâce conférée par l'Esprit-Saint au baptême, qu'évoque la CFW § 28:6 ici analysée par Hodge, **est la sanctification**. Chose certaine, il répudie la régénération baptismale.



Confession de foi réformée baptiste de 1689, § 18:3 :

« [É]tant rendu capable par l'Esprit de connaître les dons gratuits que Dieu lui a faits, il [= le croyant] peut y parvenir [à l'assurance du salut] par le bon usage des moyens [de grâce] ordinaires. »

Commentaire(s)

« Les leviers pour atteindre l'assurance [du salut] sont au nombre de deux : l'Esprit de Dieu et les moyens de grâce. [...] Les moyens mentionnés sont les moyens ordinaires accessibles à tous les croyants : la prière, l'étude de la Parole, le culte collectif, la prédication, le baptême, la table du Seigneur et la communion chrétienne. »

Source : Samuel Waldron, *A Modern Exposition of the 1689 [Reformed] Baptist Confession of Faith*, Evangelical Press, Darlington (G.-B.), 1989, p. 230-231.

« Bien que le baptême ne sauve pas [c-à-d n'opère pas la régénération], il formalise le salut dans une cérémonie alliancielle [...] entre Dieu et le baptisé. [...] C'est une Parole visible d'assurance et de confirmation – un sceau de l'engagement allianciel de Dieu – donné au baptisé. Pour utiliser une expression réformée familière, c'est un signe et un sceau de l'Alliance de grâce. [Le baptême] doit être vu comme un moyen de grâce qui, reçu par la foi, peut avoir un effet rassurant et édifiant sur le croyant. »

Source : Samuel Waldron, *Biblical Baptism : A Reformed Defense of Belivers' Baptism*, Truth for Eternity Ministries, Grand Rapids (Michigan), 1998, p. 17.

Confession de foi réformée baptiste de 1689, § 29:1 :

« Le baptême est une ordonnance du Nouveau Testament, instituée par Jésus-Christ, pour être au baptisé un signe de sa communion avec Christ en sa mort et sa résurrection, de son insertion en lui, de la rémission de ses péchés et de son offrande de lui-même à Dieu par Jésus-Christ pour vivre et marcher en nouveauté de vie. »

La 1689 ↑ dit bien « **un signe** [...] de la rémission de ses péchés » (et non l'opération de cette rémission).

Cette importante distinction n'est guère une innovation des réformés puritains anglais du XVII^{ème} siècle. Dès la première liturgie réformée de langue française (*La manière et façon qu'on tient en baillant le saint baptême*, 1533, p. 22-37) et le premier exposé de la doctrine réformée en langue française (*Sommaire et brève déclaration*, 1534, § 18) — les deux de la plume du réformateur Guillaume Farel — on reconnaît que le baptême visible & extérieur n'est qu'un signe du baptême invisible & intérieur (à savoir la régénération ou nouvelle naissance) et qu'ils ne coïncident habituellement pas dans le temps.

Catéchisme réformé baptiste de 1693, § 93 (correspond au *Petit catéchisme de Westminster*, § 88, et au *Grand catéchisme de Westminster*, § 154) :

« Quels sont les moyens de grâce par lesquels Christ nous communique les bénédictions de notre rédemption ? Les moyens de grâce par lesquels nous recevons les bénédictions de la rédemption sont les ordonnances sacrées de Christ : particulièrement sa Parole, le baptême, la sainte cène, la prière. Tous ces moyens sont efficaces pour le salut des élus. »

Catéchisme réformé baptiste de 1693, § 96 (correspond au *Petit catéchisme de Westminster*, § 91, et au *Grand catéchisme de Westminster*, § 161) :

« Comment est-ce que le baptême et le repas du Seigneur deviennent des moyens efficaces pour le salut ? Le baptême et le repas du Seigneur deviennent des moyens efficaces pour le salut non par une quelconque vertu [intrinsèque] qu'il y aurait dans ceux-ci ou dans celui qui les administre, mais seulement par la bénédiction de Christ et par l'œuvre de l'Esprit dans ceux qui les reçoivent par la foi. »

Commentaire(s)

« Les ordonnances [c-à-d l'apprentissage de la Parole, les sacrements et la prière] sont rendus efficaces pour le salut pour les élus uniquement. [...] {Actes 2:46-47} »

« Plusieurs [individus] qui participent aux sacrements n'ont pas la vraie grâce et n'ont pas de part dans la rédemption de l'Évangile. [...] {Actes 8:13-23 ; 1 Cor 11:27 ; 1 Cor 3:7} [...] »

Positivement, les sacrements sont des moyens efficaces pour le salut : {1} Par la bénédiction et la présence de Christ, qui accompagnent les sacrements [...] {Mt 18:20 ; Mt 28:20}

{2} Par l'opération de l'Esprit (qui produit l'effet et l'évidence de la bénédiction et de la présence de Christ), par laquelle Christ met de la vie, de la vertu et de l'efficacité dans ses sacrements et ses ordonnances, sans lesquelles elles seraient entièrement mortes et totalement inefficaces. {1 Cor. 12:13} [...] Dans les sacrements, l'Esprit n'œuvre pas efficacement au salut de tous ceux qui les reçoivent, mais [uniquement] de tous ceux qui les reçoivent par la foi. »

Source : Thomas Vincent, *The Shorter Catechism Explained from Scripture*, Banner of Truth, Édimbourg (Lothian), 2021 (1674), p. 283 et 291-293.

Grand catéchisme de Westminster (1647), § 167 :

« Comment devons-nous mettre notre baptême à profit ? Le devoir nécessaire mais fréquemment négligé de mettre notre baptême à profit doit être accompli tout au long de notre vie, surtout au temps de la tentation, et lorsque nous assistons à l'administration du baptême à d'autres ; par une considération sérieuse et reconnaissante de sa nature et des fins auxquelles Christ l'a institué, des privilèges et des bienfaits conférés et scellés par celui-ci, et notre vœu solennel fait en celui-ci ; en nous humiliant à cause de notre souillure pécheresse, du fait que nous ne vivons pas à la hauteur de, et marchons contrairement à, la grâce du baptême, et nos engagements ; en grandissant jusqu'à l'assurance du pardon du péché, et de toutes les autres bénédictions scellées pour nous dans ce sacrement ; en tirant nos forces de la mort et résurrection de Christ, en qui nous sommes baptisés, pour la mortification du péché et la vivification de la grâce ; et en nous efforçant de vivre par la foi, afin de nous conduire d'une manière sainte et juste, en tant que ceux qui ont voué leurs noms à Christ ; et en marchant dans l'amour fraternel, puisque nous sommes baptisés par le même Esprit en un seul corps. »

Source : Collectif, *Bible d'étude de la foi réformée*, Éditions La Rochelle, Trois-Rivières (Mauricie), 2024, p. 2684.



Bref, dans la théologie réformée orthodoxe des moyens de grâce, la contribution des sacrements au salut ne se fait pas au niveau de l'élection, de la régénération ou de la justification, mais plutôt au niveau de la sanctification, de la persévérance (cf. 1689 § 17:3, etc.) et de l'assurance (cf. GCW § 167, etc.). La compréhension doctrinale réformée du baptême comme moyen de grâce est donc différente de — et incompatible avec — l'hétérodoxie patristique de la régénération baptismale (nonobstant qu'il y ait quelques points de convergence entre les deux, tels que la nécessité de la foi).